

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Davantage de services de soins de suite et de réhabilitation pour faciliter le parcours des patients après une hospitalisation

**L'Agence régionale de santé Occitanie a délivré ces dernières semaines une série de nouvelles autorisations de soins de suite et de réadaptation (SSR) au profit des établissements de santé de la région. C'est une étape essentielle dans la mise en œuvre du Projet régional de santé 2018-2022.**

Les services de soins de suite et de réadaptation s'adressent aux personnes temporairement ou naturellement en perte d'autonomie. L'expertise de ces équipes de soins vise à préserver l'autonomie de leurs patients, dans un contexte individuel de pathologies chroniques ou d'événements traumatiques. Certaines des autorisations délivrées correspondent à une activité de SSR polyvalent, d'autres à la reconnaissance d'une des prises en charge spécialisées prévues par la réglementation : appareil locomoteur, système nerveux, personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance, etc.

### **85 nouvelles autorisations de soins de suite et de réadaptation**

Cette offre de soins nécessitait un rééquilibrage entre l'ouest et l'est de la région et des mesures correctrices au regard d'un déficit de places sur certains territoires de la région. Un appel à projets a été lancé par l'ARS en ce sens. Après instruction des dossiers déposés et avis de la Commission spécialisée de l'organisation des soins, le Directeur général de l'ARS vient de notifier pas moins de 85 nouvelles autorisations de prise en charge en soins de suite et de réadaptation aux établissements promoteurs. Ces activités vont se déployer en Occitanie avec un calendrier progressif au fil du Projet régional de santé (cf. carte d'implantations ci-après).

### **Des services qui facilitent la sortie de l'hôpital et sécurisent le retour à domicile**

Ces décisions accompagnent une volonté forte, inscrite dans la politique nationale de santé, de promouvoir la prise en charge ambulatoire : c'est une solution qui optimise le temps de présence et le temps de soins, et qui facilite le maintien ou le retour plus rapide sur le lieu de vie habituel du patient. A titre d'exemple, 30 implantations nouvelles d'hospitalisation de jour ont ainsi été délivrées dans la région : les patients y sont accueillis pour des soins en journée, sans hébergement la nuit.

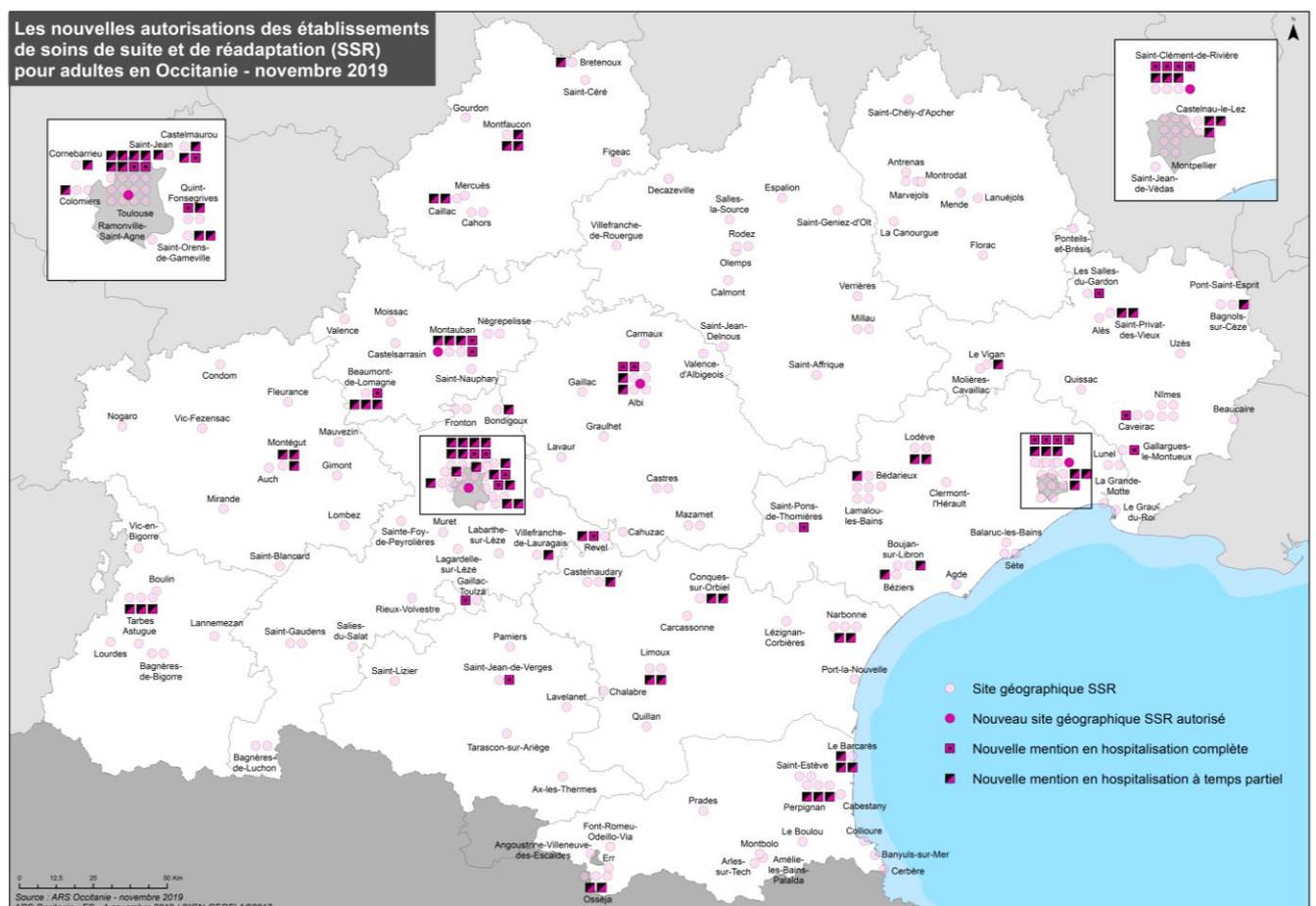
Ces modalités de prise en charge sont primordiales dans le parcours de santé des personnes âgées. L'offre de soins se développe fortement sur cet axe prioritaire du Projet régional de santé : 20 offres nouvelles de soins de suite et de réadaptation spécialisés dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie, dont 12 en hospitalisation à temps partiel ont été créées.

.../...

## Des dispositifs qui s'articulent avec les actions du Pacte de refondation des urgences

Ces nouveaux services vont renforcer l'impact de certaines actions de l'ARS menées dans le cadre du Pacte de refondation des urgences. Le développement des offres de soins de suite et de réadaptation viendra fluidifier le parcours des patients en aval des urgences : un engagement fort est marqué en faveur de l'accueil direct en SSR des hospitalisations non programmées et d'une généralisation des parcours dédiés aux personnes âgées, pour éviter à nos aînés un passage par les services d'urgences quand ce n'est pas indispensable.

## 85 nouvelles autorisations de soins de suite et de réadaptation dans nos territoires en Occitanie :



Agence Régionale de Santé Occitanie  
26-28 Parc Club du Millénaire  
1025 rue Henri Becquerel  
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

[www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)  
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS\_OC

### Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77

[vincent.drochon@ars.sante.fr](mailto:vincent.drochon@ars.sante.fr)

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

[sebastien.pageau@ars.sante.fr](mailto:sebastien.pageau@ars.sante.fr)

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

[anne.cianfarani@ars.sante.fr](mailto:anne.cianfarani@ars.sante.fr)